

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence SENENT-AUSINA, Maire

Date de convocation : 16 Avril 2026

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Guy REGINCOS, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Christophe MONELLS, Pierre TILLOIS, Colette GONZALVEZ, Pablito MOURER, Lylia PEREZ—SALUZZO, Nadine ANDREU, Vanessa ALBERICH, Christelle MARTINEZ, Julie RANSON, Michel CUGULLERE, Jérôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI

Absents excusés : Monsieur Didier MALE a donné procuration à Mme Laurence SENENT-AUSINA, Madame Carmen ARANEGA a donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, Mme Carole COLMENERO a donné procuration à Mme Picornell Marina, M. Mehdi TAHRI-ROE a donné procuration à M. Jérôme RUMEAU

Secrétaire de séance : M. Lylia PEREZ--SALUZZO

Objet : 2026-03-12 : Affectation des résultats

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12 portant sur l'arrêté des comptes de la collectivité et L 2121-14 ;

Considérant que la commune dispose d'un Budget unique, que l'exercice 2025 étant clôturé, le Compte Financier Unique, document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, a été transmis à l'assemblée et soumis au vote, il convient de présenter les Résultats 2025 et de procéder au report et à l'affectation des résultats pour 2026 ;

Considérant un report de recettes d'investissement de 1 417 860.04€ et un report de dépenses d'investissement de 1 573 378.61€, soit un différentiel de - 155 518.57 € ;

Considérant un résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement de 2 536 562.30 € ;

Considérant un résultat reporté N-1 de -1 161 566.76 € ;

Considérant que le résultat de clôture 2025 de la section d'investissement est excédentaire, cette section ne présente donc aucun besoin de financement, le résultat de **1 374 995.54 € sera donc porté en recettes de la section d'investissement au chapitre 001 du Budget Primitif 2026 ;**

Considérant un résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement de 1 978 689.39 € ;

Considérant un résultat reporté N-1 de 1 984 680.48 € ;

Considérant que le **résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement est de 3 963 369.87 € et qu'il convient de reporter ce montant en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 du Budget Primitif 2026.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** les affectations des résultats 2025 telles que détaillées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué en la matière à signer tout acte utile.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 23 avril 2026

27 AVR. 2026
PUBLIÉ LE.....

Le Maire,

Laurence SENENT-AUSINA

